## UTILISATION DU CAHIER

- Le présent cahier est le document officiel d'évaluation de l'éducation physique et sportive du 2° cycle primaire et du cycle secondaire. Il s'appuie sur l'Art. 109, al. 4 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et l'Art. 14, al. 2 de la Loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS).
- Tenu régulièrement à jour, il permet, à chaque fin de semestre, de dresser le bilan des activités et des performances de l'élève.
- Il peut être complété périodiquement par des documents spécifiques à l'établissement.
- Les pages 4 et 5 «Mes aptitudes physiques» contiennent six activités relatives aux capacités physiques des élèves. Les bandes de couleur figurant sur chaque graphique représentent les résultats moyens d'un grand panel d'élèves vaudois obtenus lors d'une étude menée en collaboration entre le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP). Chaque élève peut ainsi visualiser sa performance en regard de ce panel.
- Les pages «Mes résultats» doivent permettre de témoigner de la progression des performances de l'élève au fil de sa scolarité et susciter en lui une dynamique de progrès.
- Les pages 8 à 10 résument les activités spéciales organisées par l'établissement.
- Les feuilles d'évaluation semestrielles sont glissées dans les fourres de manière à obtenir à gauche les résultats du 1er semestre et à droite les résultats du 2e semestre de la même année scolaire.
- Signification des codes utilisés:
  - très bien réussi (TBR)
  - bien réussi (BR)
  - réussi
  - (R)
  - entraîné (E)

Service de l'éducation physique et du sport Direction générale de l'enseignement obligatoire



L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique pour tous les élèves relèvent du mandat de l'école. Elles contribuent à la fois à la promotion de la santé et au développement de la personnalité.

[Elles] comprennent les cours d'éducation physique et toutes les activités du quotidien scolaire qui font une large place au mouvement. [...]

Les objectifs de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique sont vastes. Ils comprennent le plaisir de bouger, l'acquisition de compétences sociales, d'attitudes motrices, de compétences cognitives, d'adresse et bien d'autres choses encore. [...]

Déclaration de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 28 octobre 2005, Éducation au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école. Le présent «Recueil des évaluations» est destiné aux élèves des années 5 à 11 de la scolarité obligatoire. Il a pour ambition de conserver les traces de leurs apprentissages et de leurs performances. Il a également pour but de susciter une pratique saine et régulière de l'activité physique.

Ce document officiel est également le moyen de communication entre l'école et les parents. Il les informe de l'évolution de leur enfant dans le cadre des leçons d'éducation physique et sportive. Les renseignements suivants y figurent:

- des résultats et des évaluations dans certaines activités pratiquées;
- des informations sur des activités spéciales;
- des remarques éventuelles de l'enseignant-e.

À la fin de chaque semestre, les parents en prennent connaissance et apposent leur signature.

Nom:				
Prénom:				
Date de na	aissance:			